

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de PIANA (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 28 décembre 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Hélène FRIMIGACCI, sans profession, épouse de Monsieur Jean ROCCA, demeurant à SETIF (00000) (ALGERIE). Née à CARGESE (20130) le 5 novembre 1907. Décédée à SETIF (Algérie), le 9 février 1940.

Monsieur Michel François ROCCA, retraité, époux de Madame Yvette Xavière Marie RAFINI, demeurant à APPIETTO (20167) La Dragonne, Monte Nebbio. Né à SETIF (ALGERIE) le 3 décembre 1936. Décédé à AJACCIO (Corse du Sud) le 22 février 2021

Monsieur Antoine Elie ROCCA, retraité, demeurant à CARGESE (20130) Route du Port. Né à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) le 11 mai 1932. Veuf de Madame Michèle SARRET et non remarié. Décédé à CARGESE (Corse du Sud) le 9 mai 2007.

Madame Jeanne ROCCA, retraitée, demeurant à CARGESE (20130) rue de Grèce. Née à CARGESE (20130) le 28 septembre 1933. Célibataire. Décédée à AJACCIO (Corse du Sud) le 20 mai 2021.

**Une parcelle de terre lieudit Trepida:** section B n° 1103 pour 01 ha 52 a 24 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire associé**